

# **CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 16 Mai 2018**

## **COMPTE RENDU SOMMAIRE**

**Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**Date de convocation :** 12 Mai 2018

**Présents :** Ms Didier BOREL, Bruno LEMOUEL, Guy LABROUSSE, Didier LERICHE, Thierry MERCIER, Mmes Annie CHERONNEAU, Jocelyne Ré.

**Absents :** Mme Nathalie BŒUF, M. Damien LANDRY

**Secrétaire de séance :** Mme Jocelyne Ré.

**RIFSEEP (régime indemnitaire des agents territoriaux) :** Ms BOREL, LEMOUEL et Mme CHERONNEAU, intéressés par l'affaire se retirent. Mme Jocelyne Ré prend la présidence. Constatant que le quorum n'est pas atteint, la question sera remise à l'ordre du jour, lors d'une prochaine séance de conseil.

**Vente Bâtiment Relais :** Le prix de vente du bâtiment situé « Sous les Aures », est fixé à 95 000 €. Monsieur le Maire est autorisé à prendre contact pour ce faire, avec des professionnels de l'immobilier, par 5 voix pour et 2 abstentions.

**Travaux voirie :** Des travaux de voirie seront réalisés par l'entreprise SOGEA, pour un montant TTC de 21 041.28 €. Une subvention sera sollicitée auprès du conseil départemental.

**Désignation de SOLURIS comme DPD :** le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) prévoit que tout organisme public a l'obligation de désigner un délégué à la protection des données (DPD).

Le Conseil municipal autorise monsieur le maire à signer le contrat à intervenir avec SOLURIS, et désigne ce syndicat pour accompagner la commune, à 6 voix pour et 1 abstention.

Le Maire,  
**Didier BOREL.**